

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 9 décembre 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (27) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Sylvie TROTTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL (procuration à Madame Lesieur), Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe de VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Date de convocation : 30 novembre 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Approbation modification Statuts PMMCU – Compétence facultative « Exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques »

Le jeudi 9 décembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué que le 20 septembre 2021 la Communauté urbaine PMMCU a voté par délibération l'extension des ses compétences par la proposition de prendre la compétence facultative « Exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques ».

Il est expliqué que les communes ont 3 mois pour délibérer en faveur et en défaveur de cette prise de compétence. A défaut de délibération, l'avis de la commune est de fait favorable.

Il est proposé de délibérer de manière favorable à la prise de cette compétence par PMMCU.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider la prise de compétence facultative « Exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques » par la Communauté Urbaine PMMCU.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 9 décembre 2021

Laurence AUSINA

Maire

